

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_178 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "RESPONSABLE COMMUNICATION"**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Inscrits dans le Projet de Territoire 2021-2026, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les trois priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 communes du Bassin d'Aurillac pour les années à venir.

Afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la communication interne et externe de la CABA, le service communication de la Collectivité a été renforcé.

Aujourd'hui, suite au départ de la responsable du service communication, il est nécessaire, pour assurer l'animation, le pilotage du service ainsi que la coordination et la planification des projets en lien avec les services communautaires, de recruter un(e) responsable de la communication pour une période de un an, renouvelable une fois en fonction des besoins, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-8 disposition 2.

Les missions et les caractéristiques de cet emploi sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de « Responsable Communication » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et aux caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

**Missions :**

- Élaborer, proposer et piloter l'ensemble de la stratégie de communication de la CABA et sa déclinaison en supports adaptés ;
- Concevoir et gérer des supports de communication papier et numérique ;
- Coordonner la communication événementielle ;
- Prendre en charge les relations avec la presse écrite, parlée et télévisée ainsi que la promotion auprès des médias par les moyens appropriés ;
- Assister et conseiller les services et les élus de la Collectivité dans leur communication ;
- Organiser et planifier les tâches du service en fonction des priorités fixées.

**Caractéristiques :**

- Statut : Agent contractuel
- Rémunération : A définir en fonction du candidat retenu – emploi de catégorie A
- Régime indemnitaire : Le RIFSEEP de cet emploi sera attaché au groupe de fonction A2 institué par délibération n° DEL\_2023\_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : Temps complet
- Durée : un an, renouvelable une fois en fonction des besoins

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.